

par Frédéric DELFORGE

« Oui, mais il faut parier. Cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqués (1). » Au cours de ces derniers siècles bien des hommes ont rappelé cette phrase célèbre de Blaise Pascal. Mais au temps même de Pascal des croyants se sont sentis « embarqués » sans le vouloir en des drames qui les ont contraints à s'interroger sur la manière de vivre en une période troublée la prière du Christ à son Père : « Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal » (Jean 17 : 15).

Le temps de la Fronde (1648-1653) a particulièrement ravivé des problèmes qui avaient souvent agité l'Eglise de Jésus-Christ. Et au premier chef la question de la violence, tout spécialement dans la perspective de l'utilisation des armes.

La seconde guerre de Paris (septembre 1651-octobre 1652) suscite à Port-Royal un certain nombre d'interrogations relatives à l'emploi des armes offensives et défensives. Nicolas Fontaine, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, rapporte au tome II les délicates questions que pose alors Le Maître de Sacy (2), questions exprimées par ailleurs dans une lettre de Sacy au duc de Luynes le 20 mai 1652 (3).

I. A PORT-ROYAL DES CHAMPS, DURANT LA SECONDE GUERRE DE PARIS

Le 7 septembre 1651 Louis XIV est officiellement déclaré majeur. Le lendemain, les troupes de Condé affrontent celles du roi, ce qui donne le signal d'une nouvelle guerre civile qui

Deux décisions sont prises.

D'une part les Solitaires et ceux qui les entourent, en particulier les maîtres et les élèves des Petites Ecoles, doivent se grouper dans l'abbaye des Champs, et donc abandonner les Granges.

D'autre part les religieuses doivent regagner Port-Royal de Paris. Ce qui est fait les 24 et 25 avril 1652, sous la ferme autorité de la Mère Angélique, revenue aux Champs en janvier 1652 (4).

Durant le premier trimestre 1652 on travaille beaucoup à l'abbaye (que l'on améliore et agrandit) et à Vaumurier où le duc de Luynes fait accélérer les travaux d'aménagement. Malgré ses murs, le monastère des Champs n'offre qu'une relative sécurité. A certains moments il faut l'abandonner ou presque, pour se réfugier au château de Vaumurier, qui est joute l'abbaye, mais qui a l'avantage d'être entouré de fossés.

Comme il ne peut être question d'abandonner l'abbaye, des mesures de défense sont décidées. On construit de petites tours le long des murailles. Un groupe de fusiliers est organisé; groupe important, semble-t-il, puisque l'on avance le chiffre de trois cents. Il faut organiser des brigades et des compagnies, prévoir des tours de garde; comme plusieurs anciens officiers se trouvent parmi les Solitaires, toute cette organisation se fait sans grande difficulté. Mais cette situation insolite de Solitaires devenus soldats pose quelques sérieux problèmes.

Tant qu'il s'agit de restaurer ou d'élever des murailles, de construire quelques petites tours le long de ces murailles, rien de bien incompatible avec une vie de retraite, de prière et d'étude. Ces simples précautions ne soulèvent pas de problèmes spirituels sérieux.

Par contre, l'utilisation d'armes offensives (5) provoque des réactions, en particulier celle de Sacy. Mais que faire lorsqu'on se trouve dans ces « malheureuses nécessités » que connaît Port-Royal ?

va durer jusqu'au 21 octobre 1652, lorsque Louis XIV et Anne d'Autriche rentrent à Paris.

Au printemps 1652 on se bat entre la Seine et la Loire. Turenne, qui commande maintenant les armées royales, s'oppose à Condé. Le 7 avril 1652 Condé prend Bléneau au maréchal d'Hocquincourt et se dirige vers Gien ; mais ses forces sont arrêtées par Turenne. Et Monsieur le Prince rentre à Paris le 11 avril.

Les troupes de Condé remontent vers Paris par Châtillon-sur-Loing, Montargis, Etampes. La cour quitte Gien le 18 avril ; ne pouvant prendre la route directe de Paris, elle fait un détour par Auxerre, Sens, Melun et Corbeil où elle arrive le 23 avril. Dans le même temps l'armée de Turenne se glisse entre les troupes de Condé et le cortège royal ; par Moret elle se dirige vers Arpajon. Le 28 avril la cour arrive à Saint-Germain, tandis que Turenne s'installe à Palaiseau pour couper la route de Paris aux troupes de Condé ; ce qui oblige l'armée des Princes à occuper Saint-Cloud, le pont de Neuilly, Charenton. Comme le dit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires* : « Vous croyez aisément que tous ces mouvements de troupe ne se faisaient pas sans beaucoup de désordre et de pillage. »

Turenne réussit à bloquer l'armée de Condé, commandée par Tavannes, à Etampes (4 mai). La situation ne se modifie pas durant le mois de mai. Le 28 mai Turenne donne l'assaut d'Etampes ; sans résultat. Le 3 juin, nouvel assaut, très violent. Le 10 juin Turenne quitte Etampes et se porte à Etréchy. Le 17 juin Condé rejoint son armée à Linas et la conduit à Saint-Cloud. Le 2 juillet il entre à Paris par la porte Saint-Antoine ; mais le 13 octobre il lui faut quitter la capitale où le roi rentre le 21 octobre.

La vallée de Chevreuse se trouve donc pendant le premier semestre 1652 occupée ou traversée par des troupes qui se livrent à des excès et inquiètent les populations.

A Port-Royal des Champs on s'interroge pour savoir s'il faut renvoyer au faubourg Saint-Jacques les religieuses réinstallées aux Champs depuis le 13 mai 1648 et s'il convient d'abandonner pour un temps le monastère. Les incidents douloureux qui se sont passés à l'abbaye de Saint-Cyran en Brenne incitent à la prudence.

Deux décisions sont prises.

D'une part les Solitaires et ceux qui les entourent, en particulier les maîtres et les élèves des Petites Ecoles, doivent se grouper dans l'abbaye des Champs, et donc abandonner les Granges.

D'autre part les religieuses doivent regagner Port-Royal de Paris. Ce qui est fait les 24 et 25 avril 1652, sous la ferme autorité de la Mère Angélique, revenue aux Champs en janvier 1652 (4).

Durant le premier trimestre 1652 on travaille beaucoup à l'abbaye (que l'on améliore et agrandit) et à Vaumurier où le duc de Luynes fait accélérer les travaux d'aménagement. Malgré ses murs, le monastère des Champs n'offre qu'une relative sécurité. A certains moments il faut l'abandonner ou presque, pour se réfugier au château de Vaumurier, qui est juxta l'abbaye, mais qui a l'avantage d'être entouré de fossés.

Comme il ne peut être question d'abandonner l'abbaye, des mesures de défense sont décidées. On construit de petites tours le long des murailles. Un groupe de fusiliers est organisé ; groupe important, semble-t-il, puisque l'on avance le chiffre de trois cents. Il faut organiser des brigades et des compagnies, prévoir des tours de garde ; comme plusieurs anciens officiers se trouvent parmi les Solitaires, toute cette organisation se fait sans grande difficulté. Mais cette situation insolite de Solitaires devenus soldats pose quelques sérieux problèmes.

Tant qu'il s'agit de restaurer ou d'élever des murailles, de construire quelques petites tours le long de ces murailles, rien de bien incompatible avec une vie de retraite, de prière et d'étude. Ces simples précautions ne soulèvent pas de problèmes spirituels sérieux.

Par contre, l'utilisation d'armes offensives (5) provoque des réactions, en particulier celle de Sacy. Mais que faire lorsqu'on se trouve dans ces « malheureuses nécessités » que connaît Port-Royal ?

II. DU DROIT DE SE DEFENDRE PAR DES ARMES OFFENSIVES

Dans le débat relatif au problème des armes offensives, Fontaine s'efforce d'exposer les différentes opinions exprimées. Tout d'abord il donne la parole à ceux qui justifient le droit de se défendre par des armes offensives et qui utilisent trois arguments.

1. *Les mains propres*

« Les armes, dit Fontaine, étaient surprises en quelque sorte de se voir portées d'une manière si nouvelle, et la pureté des mains entre lesquelles elles étaient leur imprimait plus de frayeur à elles-mêmes qu'elles n'ont coutume d'en imprimer aux autres (6). » Les habits militaires couvrent les habits de pénitence, mais ne les suppriment pas. Des chrétiens peuvent blesser ou tuer tout en gardant les mains propres.

Dans le *Traité de la Prière*, Pierre Nicole exprime une opinion parallèle quand il écrit : « Un général d'armée « chrétien » est un homme qui prie et qui conduit une armée (...). La prière entre dans toutes les vocations et les sanctifie toutes (7). » Il existe un usage chrétien du monde, y compris des armes.

2. *La corruption habituelle des gens de guerre*

La corruption ne vient pas des armes, qui en un sens sont des instruments neutres, mais de la malignité de ceux qui les portent. Ce qui est en cause, ce n'est pas la profession de soldat ou la prise des armes, c'est le cœur de ceux qui utilisent ces armes. S'il y a d'ordinaire corruption des gens de guerre, c'est parce que leur cœur corrompu les pousse aux désordres. C'est leur corruption qui fait leurs crimes, et non leur profession. Il peut donc y avoir, à l'opposé, des gens de guerre au cœur pur. Avec, entre les uns et les autres, toute la gamme des situations spirituelles que l'on imagine. Bien entendu, ceux qui défendent Port-Royal des Champs appartiennent à la catégorie des cœurs purs.

3. *Les malheureuses nécessités*

Pour les croyants nourris de la Bible et des Pères de l'Eglise, la situation de Port-Royal évoque celle des Israélites du temps d'Esdras et de Néhémie. Pour reconstruire les murailles de Jérusalem, il faut travailler d'une main et tenir une arme de l'autre ; chaque ouvrier a son épée à la ceinture (Néhémie 4 : 17-18). Antoine Le Maître, qui accompagne le duc de Luynes dans ses tournées de direction et d'inspection, rappelle à ceux qui fortifient Port-Royal le texte du psaume 48 : 13-14 : « Faites le tour de Sion et contournez-la, comptez ses tours, fixez votre attention (littéralement : mettez votre cœur) sur sa muraille (8). »

Si l'on veut défendre Port-Royal et les biens qui y sont, que ce soit avec l'ordre du prince et avec le soutien de l'autorité publique. C'est le rôle de ceux qui « font profession des armes (9) » et à qui il faut confier les problèmes de défense. Ce à quoi il est aisé de répondre qu'en temps de guerre civile il n'est pas facile de savoir où est l'autorité publique et dans quelle mesure des soldats la représentent légitimement.

Sacy déplore ces « malheureuses nécessités » (10), cet enchaînement des causes et des effets qui paraît inévitable. Mais il veut examiner attentivement les arguments de ceux qui ne voient pas de contradiction entre le fait de porter les armes et le respect inconditionnel de la vie de ces frères humains pour qui Christ est mort.

III. DE LA JUSTIFICATION DES ARMES OFFENSIVES

Dans le débat sur le bien-fondé de l'emploi des armes offensives, Sacy se sent solidaire des victimes de la guerre civile, dont il pense, comme Pascal (11), qu'elle est « le plus grand des maux ». Il vit intensément le drame qui frappe le peuple, et singulièrement les habitants de la vallée de Chevreuse. Fontaine, qui le voit souvent seul à seul dans sa chambre, témoigne de « l'extrême tendresse au sujet des misères publiques » dont il fait preuve (12).

Mais cette solidarité dans l'épreuve n'empêche pas un examen objectif de la situation.

Sacy considère donc attentivement les arguments favorables à la thèse d'une défense les armes à la main. Il ne sous-estime pas le danger encouru par la communauté qui vit à Port-Royal des Champs. Il se rend bien compte que le plus chrétien n'est pas forcément le plus sûr au plan de la sécurité, du moins si l'on voit tout cela sous l'angle du réalisme le plus élémentaire.

Quatre arguments lui semblent devoir être pris en compte dans l'emploi des armes offensives (13).

1. *Il faut tenir compte de l'adversaire*

Ceux qui peuvent attaquer Port-Royal n'ont sans doute pas les scrupules de ceux qui considèrent en cette affaire la seule loi de Dieu. Les naïfs, qui ne se défendraient pas, seraient comme des statues impuissantes en face d'adversaires résolus. Et même l'insolence habituelle des gens de guerre serait exacerbée par une telle attitude.

2. *Il faut faire une lecture correcte de l'Écriture*

Ceux qui invoquent l'autorité de l'Écriture en cette question de l'emploi des armes ne doivent pas faire une lecture partielle et/ou partielle de l'Écriture, en oubliant les exemples de gens qui ont pris les armes. Et de citer l'exemple des Maccabées qui prennent les armes, au 2^e siècle avant Jésus-Christ, contre Antiochus IV Epiphane et ses successeurs ; cette lutte des Juifs de Palestine contre les souverains grecs Séleucides, qui tiennent le pays sous leur domination, est une lutte sanglante qui éprouve durement les adversaires (14).

3. *Il faut se référer à l'attitude de l'Église*

L'argumentation présente ici un aspect négatif : pourquoi les fidèles condamneraient-ils ce que l'Église catholique romaine ne condamne pas ? Il ne faut pas être plus royaliste que le roi (15).

4. *Il faut, en toute occasion, regarder à Dieu*

Le chrétien peut se trouver dans la « triste nécessité » de tuer les créatures de Dieu sans pour autant cesser d'adorer le Créateur. Des mains sanglantes n'empêchent pas la louange du Dieu d'amour (16).

IV. DE LA LOI DE DIEU ET DES LOIS HUMAINES

Ayant essayé de discerner les raisons qui peuvent amener des chrétiens à utiliser des armes offensives, Sacy pose quatre questions au sujet du témoignage chrétien dans le temps difficile, sinon dramatique, de la guerre.

1. *En cette affaire est-on dépréoccupé de soi-même ?*

Il se demande si les gens de Port-Royal ne s'occupent pas trop d'eux-mêmes ou d'intérêts humains. Au lieu de ressentir les épreuves du temps comme une pénitence, beaucoup en font un divertissement au sens pascalien du terme. Alors qu'il faut entendre le « repentez-vous et convertissez-vous » de l'Evangile, prendre du recul par rapport aux calamités publiques, c'est pour Sacy l'abomination de la désolation que de voir un lieu de prière et d'étude rempli du bruit du tambour et du cliquetis des armes (17).

Sacy se demande si Port-Royal n'est pas dupe de la fumée que l'Ennemi de Dieu répand sur le monde ? La vie sociale n'est-elle pas, dans une certaine mesure, une machine à produire du « divertissement » ? Ceux qui s'agitent tant à Port-Royal ne cèdent-ils pas aux tentations de l'Ennemi ? (18)

2. *Ici et maintenant, a-t-on le droit de tuer ?*

Sacy connaît bien toutes les données du problème. Mais il ne s'agit plus d'en discuter. Un cas de conscience est posé, et il faut y répondre. Oui ou non, « peut-on vraiment tirer sur des soldats qui voudraient forcer les portes de l'abbaye ou qui s'approcheraient des murailles ? » (19).

Sacy est effrayé, car il se rend compte que ces croyants dont il a spirituellement la charge sont résolus à tirer si Port-Royal est attaqué.

3. *Pourquoi n'avoir pas examiné tous ces problèmes avant d'agir ?*

Sacy est heureux que ce problème demeure théorique, car jusqu'alors aucun coup de fusil n'a été tiré. Mais il regrette que ce soit à chaud, dans la fièvre de l'action, qu'on l'interroge

sur le bien-fondé du style de défense adopté par Port-Royal (20).

4. *N'y a-t-il pas une hiérarchie dans les lois auxquelles les hommes sont soumis ?*

Sacy n'ignore pas les lois humaines, et ce qu'elles permettent en certaines circonstances. On est proche ici de l'interrogation de Pascal : « Pourquoi me tuez-vous à votre avantage ? Je n'ai point d'armes. — Et quoi, ne demeurez-vous pas de l'autre côté de l'eau ? Mon ami, si vous demeuriez de ce côté, je serais un assassin, et cela serait injuste de vous tuer de la sorte. Mais puisque vous demeurez de l'autre côté, je suis un brave et cela est juste (21). »

Des lois humaines fixent les frontières qui déterminent le jugement porté sur un meurtre ; en deçà on est un assassin ; au-delà on est un brave. Est-ce acceptable pour un disciple de Jésus-Christ ?

Non, dit Sacy. Il faut discuter de la valeur de la loi naturelle. Déjà Tatien le Syrien (seconde moitié du 2^e siècle) avait écrit dans son *Discours aux Grecs*, 28, que « toute loi « humaine » est relative » alors que celle de Dieu demeure impérative et permanente. Pour Sacy, la « loi naturelle » qui permet de « repousser la force par la force » n'est pas « celle que Dieu imprime dans la raison et dans la nature des hommes, et surtout dans les cœurs des chrétiens » (22).

V. DE LA NECESSITE D'UN VRAI COMBAT

Sacy ne veut pas voir ceux dont il est responsable s'égarer en de faux combats. Il leur donne trois indications simples et claires.

1. *Il faut mener le combat sur un tout autre plan*

Fontaine note que Sacy demeure une « personne tranquille » au milieu de tant d'agitation. Alors que Jérôme ne pouvait continuer ses travaux sur l'Écriture quand il savait la guerre non loin de lui, Sacy poursuit ses travaux « avec une

paix admirable » (23). Non parce qu'il ignore les drames du temps ou qu'il s'en évade pour les oublier. Mais parce qu'il mène un combat qui se situe sur un autre plan.

Il s'agit de s'humilier, de se repentir, de se convertir tout à nouveau. En des temps d'obscurité et de désordre, il faut revivre ce que l'apôtre Paul dit aux Ephésiens quand il les exhorte à « se revêtir de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable » (Ephésiens 6 : 11). Manifestement ce texte de Paul se trouve en arrière-fond de la fin de la lettre au duc de Luynes, et c'est important ; car Paul ne sous-estime jamais les combats du témoin, mais il veut que ce soit toujours avec les seules forces de Dieu. Le « Dieu fera tout » de la Mère Angélique à Jacqueline Pascal à propos de l'éducation des enfants, Sacy veut le faire vivre à ceux de Port-Royal dans les temps de troubles. Il est possible de veiller sur Port-Royal, mais « en ne portant que des armes innocentes » et en « ne connaissant plus d'autres ennemis à tuer que les péchés » (24).

2. Il faut prier et ne pas hésiter à se mettre à l'abri

Toutes les réflexions de Sacy n'effacent pas cette simple réalité : ceux qui sont à Port-Royal risquent d'avoir à se défendre contre les soldats qui vont et viennent à proximité de l'abbaye.

Pour Sacy les deux seules armes légitimes se trouvent dans la prière et la mise à l'abri ; car il faut entendre le mot « fuite » dans la perspective des Evangiles et des Pères de l'Eglise : il s'agit d'une dispersion, d'une mise à l'abri provisoire bien plus que d'un mouvement éperdu et précipité (25).

Il faut prier car Dieu peut tout. Et l'on n'a « jamais plus d'engagement à prier que dans ces misérables temps » (26).

Il faut se mettre à l'abri pour ne pas être confronté à des situations dramatiques où l'utilisation d'armes offensives deviendrait nécessaire. Les cas sont nombreux où ceux de Port-Royal, ou leurs amis ont manifesté leur sagesse en se dispersant, en se cachant temporairement. Ce qui n'a jamais semblé une lâcheté. Alors pourquoi ne pas en faire autant quand Port-Royal des Champs est menacé ?

D'autant que deux exemples récents viennent de montrer l'efficacité de telles mesures de prudence : d'abord la translation d'une grande partie des religieuses de Port-Royal de Paris dans la maison de M. de Bernières, rue Christine, du 11 janvier au 15 mars 1649 ; ensuite le retour à Port-Royal de Paris des religieuses des Champs les 24 et 25 avril 1652.

3. *Il faut être encore plus solidaire des frères qui souffrent*

Sacy écrit au duc de Luynes : « La misère des peuples me fait croire que non seulement ceux qui sont particulièrement consacrés à Dieu, mais en général tous les chrétiens, sont obligés de se retrancher toutes les choses qui ne sont pas absolument nécessaires, afin de pouvoir assister les pauvres, les Saints s'étant réduits au pain et à l'eau dans des misères semblables (27). » Il ne suffit pas de déplorer, de sympathiser, de se mettre à l'abri. Dieu attend beaucoup plus en de pareilles circonstances, non seulement de ceux qui sont mis à part pour le servir, mais de tous les chrétiens. C'est à une véritable ascèse que Sacy appelle l'Eglise de Jésus-Christ.

VI. DE LA THEOLOGIE A LA THUOLOGIE

Sacy répond aux questions posées et aux réponses avancées pour défendre activement Port-Royal par une note d'humour noir : il avoue ne rien connaître à cette espèce de théologie qui dégénère en « thuologie ». Jeu de mots discutable pour aborder un grave problème, mais jeu de mots significatif (28).

Sacy répond aux interrogations et aux arguments avancés par trois considérations essentielles : l'autorité de Jésus-Christ, l'autorité de la Tradition, le scandale de tout meurtre (29).

1. *L'autorité de Jésus-Christ*

Sacy fait référence à l'épisode où Jésus dit à Pierre de remettre son épée au fourreau, « car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée » (Matthieu 26 : 52, Jean 18 : 11).

Il rappelle que pour le Christ et ses disciples il vaut mieux souffrir et mourir que d'ôter la vie à une créature de Dieu.

Il n'insiste pas, sans doute parce qu'il y a pour lui une évidence : le Christ et les apôtres ont préféré souffrir et mourir plutôt que d'utiliser des armes humaines pour blesser ou pour tuer.

Est-ce si clair que Sacy le prétend ? Ce n'est pas évident lorsqu'on sait comment les Eglises ont justifié l'usage de la force et des armes à partir du Nouveau Testament.

2. *L'autorité de la Tradition*

Dans sa lettre au duc de Luynes, Sacy estime que selon la Tradition il n'est pas possible de se consacrer au service de Dieu et de porter des armes : « Je suis obligé de vous avouer que toute la connaissance que je puis avoir de la Tradition, me fait voir, clair comme le jour, que l'Eglise a peu permis à ceux qui font profession de servir Dieu et de se consacrer à son service, de porter les armes (30). » Les canons interdisant aux ecclésiastiques et aux pénitents d'utiliser des armes, de blesser, de tuer ; les soldats qui tuent dans une guerre juste et légitime sont soumis à pénitence. L'histoire atteste que des églises, des monastères, des maisons ecclésiastiques ont été pillés et saccagés, et des croyants tués et égorgés sans qu'il y ait eu défense par les armes (31).

Sacy renvoie donc à la Tradition, en citant seulement trois noms : Tertullien (155 ? - 222 ?), Paulin de Nole (353 - 431), Augustin (354 - 430).

La référence à Tertullien est intéressante, car l'auteur de *Sur la Couronne* est le premier Père de l'Eglise à soutenir avec vigueur que les chrétiens n'ont pas à devenir soldats. Dans un premier temps, il a estimé qu'en cas de persécutions les chrétiens pouvaient fuir ; ultérieurement, en particulier dans son ouvrage *Sur la fuite dans la persécution*, il a soutenu au contraire que cette souffrance avait son origine en Dieu et qu'il fallait la supporter avec courage, sans fuir. Il n'est donc pas aisé de trouver en Tertullien des arguments probants en ce qui concerne l'usage des armes.

La référence à Augustin, pour traditionnelle qu'elle soit à Port-Royal, n'éclaire pas non plus le problème. L'évêque d'Hippone n'a écrit aucun exposé systématique qui puisse donner l'essentiel de ses réflexions sur la guerre et la violence.

Il a souvent parlé, mais indirectement, de ces problèmes. En dénonçant l'inhumanité de la guerre, les mauvaises justifications des conflits humains, le mépris de l'amour de Dieu et des hommes qui se trouve dans tout conflit armé, en rappelant les exigences évangéliques, Augustin exprime une vision évangélique des choses. En même temps il admet la possibilité de guerres justes et légitimes, et donc de soldats aux ordres des princes et des autorités publiques.

Le recours aux Pères de l'Eglise se révèle difficile en la matière, car les documents sont peu nombreux, souvent tardifs, qu'il s'agisse de justifier la présence de chrétiens dans l'armée, ou le refus de participation au service militaire.

Mais pour les Pères, comme pour le Christ et les apôtres, il vaut mieux souffrir et donner sa vie pour les frères que de détruire des hommes pour des commodités humaines qui ne justifient jamais de telles tueries (32).

3. *Le scandale de tout meurtre*

Il y a scandale au sens biblique, c'est-à-dire occasion de chute, quand il y a meurtre. Comment imaginer que les défenseurs de Port-Royal puissent tuer et aussi être tués ? D'autant que la mort peut toucher n'importe qui, y compris le duc de Luynes.

Au-delà des lois humaines, Sacy veut poser le problème sur un autre plan, là où il y a « un droit plus haut et plus sacré », à savoir la nécessité « d'épargner un sang consacré » par le sang de Jésus-Christ, de « ménager des vies » que le Christ a rachetées par sa mort (33). Manifestement Sacy songe aux arguments développés par l'apôtre Paul quand il demande aux Romains ou aux Corinthiens d'avoir, dans tous les aspects de la vie, respect et amour à l'égard de ce « frère pour lequel Christ est mort » (Romains 14 : 15 ; I Corinthiens 8 : 11). C'est une réflexion biblique qui nourrit Sacy quand il pose la question du droit de Dieu sur ses créatures, quand il refuse d'être « occasion de chute, de scandale ou de faiblesse » (Romains 14 : 21) pour son prochain.

Non vraiment, la théologie ne peut se transformer en « thuologie ». Les chrétiens ont à témoigner tout autrement de leur prise en charge des problèmes et des drames du monde.

VII. SACY SENTINELLE DE DIEU

Au cours des événements de 1652 à Port-Royal des Champs, Sacy se comporte comme cette sentinelle de Dieu (dont parlent Esaïe, Jérémie, Ezéchiel) qui doit écouter la parole de Dieu et la transmettre. Il s'agit d'aider le peuple de Dieu à retrouver la voie droite. Ce rôle de sentinelle est ample, car il lui faut à la fois se laisser interpeller par les événements, assumer ses responsabilités, dire une parole claire d'avertissement. Et Sacy ne se dérobe pas.

1. *Se laisser interpeller par les événements*

Observateur serein mais lucide de ce qui se passe à Port-Royal des Champs et en d'autres lieux de l'Eglise, Sacy pose des questions pertinentes au sujet du témoignage chrétien dans une période difficile, sinon dramatique. Mais ces interrogations sont aussi celles d'Antoine Singlin, du duc de Luynes, d'autres ecclésiastiques amis (34) qui s'interrogent sur les problèmes de la guerre et de la paix, de la fin et des moyens.

Il s'agit donc d'une théologie née des événements de la vie quotidienne, d'une théologie que l'on peut appeler inductive, car elle part du vécu pour essayer de trouver dans les textes bibliques et dans la tradition de l'Eglise des réponses aussi claires que possible aux questions posées par la vie.

2. *Sacy assume ses responsabilités*

Sacy considère que la responsabilité du théologien comporte un aspect épiscopal (au sens biblique du mot *épiscopos* : celui qui observe, qui veille, qui surveille, qui avertit, qui garde). Sacy assume là un des aspects sérieux et délicats de son ministère ; jamais il ne se dérobe à sa responsabilité.

Qu'il y ait compréhension ou incompréhension de la part de ceux qui l'entourent, Sacy va jusqu'au bout de sa recherche ; il n'hésite pas à avancer ses propres arguments et à discuter à fond les idées opposées aux siennes.

Ce recul par rapport à des événements qui placent Port-Royal devant de sérieux problèmes moraux et politiques permet à Sacy de poser clairement le problème de l'échelle des

valeurs et de dire une parole susceptible d'être entendue par ceux qui veulent bien écouter.

3. Une question claire sur le problème de la violence et de l'utilisation des armes

Si Port-Royal a parfois inquiété le Pouvoir, c'est en posant clairement des questions relatives au témoignage de la foi et au rapport Eglise-monde.

Au printemps 1652, Sacy a le courage tranquille de poser à nouveau le problème de la violence et de l'usage des armes, un problème souvent occulté dans les Eglises et dans les Etats dits « chrétiens ».

Poser ainsi cette question, c'est déjà admettre qu'il peut y avoir rupture, au nom de Jésus-Christ, avec des conceptions traditionnellement admises et rarement discutées. C'est mettre en cause une notion de l'héroïsme acceptée par la quasi-totalité des contemporains de Sacy (35). C'est, tout en restant soumis aux autorités selon ce que dit Paul dans Romains XIII : 1-7, interpeller le monde et l'Eglise sur le respect de toute vie humaine. C'est poser une question qui trouve de siècle en siècle un écho dans le cœur et dans l'esprit des hommes qui veulent fonder leur vie sur la foi en Jésus-Christ seul.

NOTES

(1) Blaise Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, 1963, Seuil, *Pensées*, 418.

(2) Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1736, 2 volumes, t. II, pp. 11-22.

(3) *Lettres chrétiennes et spirituelles* de Messire Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, Paris, 1690, 2 volumes, t. I, pp. 40-45. Cette lettre de Sacy, datée du 20 mai 1652, est adressée « A une personne de qualité », en fait le duc de Luynes. Il semble y avoir ici, comme en d'autres circonstances, un rapport entre cette lettre et les *Mémoires* de Fontaine.

(4) Fontaine, II, pp. 1-8 et 11-13 — [Jérôme Besoigne], *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752-1753, 6 volumes, t. I, pp. 334-335.

(5) Fontaine, II, pp. 14-15 — Besoigne, I, p. 335.

(6) Fontaine, II, p. 14.

(7) Pierre Nicole, *Traité de la Prière*, Paris, 1724, t. I, XIII et XIV.

(8) Fontaine, II, p. 12.

(9) Sacy, *Lettres chrétiennes*, t. I, p. 42.

(10) Fontaine, II, p. 13.

(11) Pascal, *Pensées*, 94 et 977.

(12) Fontaine, II, p. 17.

(13) Fontaine, II, p. 19.

(14) Sacy ne cite que l'Ancien Testament, où des exemples de ce type ne manquent pas.

(15) L'article *Guerre* du *Dictionnaire de Théologie catholique* d'A. Vacant et E. Mangenot, t. VI, 2, col. 1899-1962, montre effectivement que l'Eglise catholique romaine n'a jamais condamné la guerre, ainsi que l'attestent de nombreux textes du *Corps juris canonici*, mais s'est employée à réglementer le droit de guerre. Il y a des guerres justes et des guerres injustes ; et ceux qui tuent dans le cas des guerres justes ne transgressent pas le sixième commandement du Décalogue : « Tu ne tueras point » (Exode 20 : 13 — Deutéronome 5 : 17). Mais dans tous les cas envisagés les clercs ne peuvent prendre les armes et verser le sang.

(16) Dans l'Eglise ancienne, on tolère parfois que le chrétien soit soldat (*militaire*), mais en rejetant fermement l'idée du combat (*bellare*). Pourtant, comme le font remarquer des Pères de l'Eglise, le *militaire* conduit souvent au *bellare*, et donc au non-respect de la vie d'autrui.

(17) Fontaine, II, p. 17.

(18) Gérard Ferreyrolles, *Pascal et la Raison du Politique*, Paris, Collection Epiméthée, P.U.F., 1984, pp. 127-130.

(19) Fontaine, II, p. 18.

(20) Fontaine, II, p. 18.

(21) Pascal, *Pensées*, 51.

(22) Fontaine, II, p. 21.

(23) Fontaine, II, 17.

(24) Fontaine, II, p. 21.

(25) Dans l'article « Fuite pendant la Persécution » du *Dictionnaire de Théologie catholique* d'A. Vacant et E. Mangenot, t. VI, col. 951-963, il est démontré que la fuite est légitime, mais sans être pour autant obligatoire. A partir de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Athanase (*Apologie au sujet de la Fuite*), de Jean Chrysotome, de Cyprien, de Grégoire de Nazianze, d'Augustin, on découvre que cette mise à l'abri pendant le temps des persécutions ou des guerres est affaire d'opportunité. Devant Dieu il est normalement indifférent de fuir ou de ne pas fuir ; il faut seulement choisir avec conviction selon les circonstances.

(26) Fontaine, II, p. 18.

(27) Sacy, *Lettres chrétiennes*, t. I, p. 45.

(28) Le texte publié dans Fontaine, II, p. 19 : « M. de Sacy qui était très ignorant en cette espèce de théologie qui dégénérait en *Thuologie* » ne se trouve pas dans les manuscrits connus de Fontaine (cf. J. Bédier, *Etudes critiques*, Paris, 1903, pp. 21-26), sauf dans le manuscrit 113 de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français et dans le manuscrit 2465-2466 de la Bibliothèque Mazarine (dans ce dernier manuscrit il est parlé de *tuologie* ; en marge se trouve une autre version du texte où le mot *tuologie* n'apparaît pas).

(29) Fontaine, II, pp. 19-20.

(30) Sacy, *Lettres chrétiennes*, t. I, p. 42.

(31) Id., *ibid.*, t. I, pp. 42-43.

(32) Id., *ibid.*, t. I, p. 43.

(33) Fontaine, II, p. 18.

(34) Fontaine, II, p. 19.

(35) René Taveneaux, *Port-Royal ou l'héroïsme de la sainteté*, in *Héroïsme et création littéraire sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII — Colloque de Strasbourg*, 5 et 6 mai 1972, Paris, 1974, Klincksieck, pp. 99-109.